

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le 11 juin 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Maison des Associations sous la présidence de M. Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Lydie BORDEAU, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, M. Michel BORDEAUX, Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Mélanie FERREIRA, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAUT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET

Secrétaire : Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT

ORDRE DU JOUR

1. Séance à huis clos : M. Frédéric DEJENTE, Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos de façon à respecter les règles sanitaires de sécurité : 19 voix pour
2. Indemnités du maire et des adjoints : Vu les arrêtés municipaux en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signatures à :
 - × Monsieur Jean-Yves LESIMPLE – 1er adjoint
 - × Madame Lydie BORDEAU – 2ème adjoint
 - × Monsieur Roger Pierre FERREIRA – 3ème adjoint
 - × Madame Adeline GOUACHE – 4ème adjoint

Le Conseil municipal décide par 19 voix pour, :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
- ✓ maire : 15 % de l'indice brut terminal soit 583.40 €
 - ✓ 1^{er} adjoint : 14 % de l'indice brut terminal soit 544.51 €
 - ✓ 2^{ème} adjoint : 14 % de l'indice brut terminal soit 544.51 €
 - ✓ 3^{ème} adjoint : 14 % de l'indice brut terminal soit 544.51 €
 - ✓ 4^{ème} adjoint : 14 % de l'indice brut terminal soit 544.51 €

3. Délégations du conseil municipal au maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix pour, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3 000 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

16° D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus,

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum **fixé à 50 000 € par année civile**;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

4. Les commissions : Le conseil municipal par 19 voix pour, désigne ou propose les membres dans chaque commission : les listes sont à disposition en mairie
 - Centre communal d'action sociale (CCAS) : 8 membres élus.
 - Commission Communale des impôts Directs (C.C.I.D.) à revoir en réunion de conseil municipal de juillet

A. Commissions municipales – nombre/élections des membres

✓	Commission « Evènementielle »	8 membres + le maire (Président de droit)
✓	Associations	6 membres + le maire (Président de droit)
✓	Finances	4 membres + le maire (Président de droit)
✓	Personnel et recrutement	5 membres + le maire (Président de droit)
✓	Travaux	10 membres + le maire (Président de droit)
✓	Communication interne	6 membres + le maire (Président de droit)
✓	Marché de plein air	8 membres + le maire (Président de droit)
✓	Cimetière	7 membres + le maire (Président de droit)
✓	Urbanisme	8 membres + le maire (Président de droit)
✓	Interco	7 membres + le maire (Président de droit)
✓	Commerce et artisanat	5 membres + le maire (Président de droit)
✓	Bien vivre à Suèvres	12 membres + le maire (Président de droit)

- **Commission d'appel d'offres, marchés publics** : 3 titulaires et 3 suppléants

B. Intercommunalité

- Syndicat Intercommunal d'Adduction Potable de Suèvres – Cour sur Loire et Ménars (SIAEP)
- Syndicat Intercommunal d'Elimination des Ordures Ménagères du groupement de Mer (SIEOM)
- Syndicat Intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC)
- Syndicat Intercommunal du lagunage Cour-sur-Loire et Suèvres
- Syndicat mixte du Pays des Châteaux : 1 titulaire et 1

C. Autres organismes

- Comité national d'action sociale (CNAS)
- Comité Local d'Animation et de Développement de la ligne Ter-Orléans-Blois-Tours (CLAD)
- Association de soins et services à domicile (A.S.S.A.D.) Mer – Val de Loire
- Commission Locale d'information – Centrale Nucléaire (CLI)
- Association foncière de remembrement de Suèvres
- Correspondant Défense
- CNIL (en attente d'information)
- INSEE
- ATD 41

5. Emprunt : Autorisation donnée au Maire de consulter des établissements bancaires : 19 voix pour
6. Ressources humaines : agent saisonnier : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour décide d'autoriser le maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 18 juin 2020 au 31 juillet 2020 pour les services techniques en application de l'article 3 – 2° de la loi n° 84 – 53 précitée.
7. SIDELC : Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT et de télécommunication : rue de la Motte : 19 voix pour
8. SIDELC : Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT et de télécommunication : rue de la Rue : 19 voix pour
9. Informations diverses / Questions diverses

- **Prochaines dates des réunions du Conseil Municipal** : 09/07, 10/09, 08/10, 12/11, 10/12

- **Cérémonie du 18 juin** : dépôt de gerbe en comité restreint (pas plus de 10 personnes), rendez-vous à 13 heures au cimetière.

- **Fête du 14 juillet** : M. Frédéric DEJENTE, Maire explique qu'il faut maintenant prendre une décision concernant l'organisation ou non du 14 juillet. Il rappelle que le feu d'artifice et le DJ ont été retenus mais qu'avec la crise sanitaire, il avait été convenu de pouvoir annuler. Après discussion, il demande de voter sur le maintien de l'organisation du 14 juillet (13 voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour). Par conséquent, seule la cérémonie officielle sera organisée.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

- ♦ Discussion sur le droit de préemption de la commune sur la parcelle cadastrée AY n° 138
- ♦ Projet « Ages et Vie » : Accord de la municipalité d'accueillir les maisons « Ages et vie » 19 voix pour

Suèvres, le 18 juin 2020 – Le maire : Frédéric DEJENTE

